

chie d'Espagne soient reçus & traités dans toute l'étendue de notre Domination, comme une Nation particulièrement favorisée, & que toute assistance leur soit donnée par les Commandans des Provinces, ou les Magistrats des lieux où ils se trouveront.

Permettons à nos Sujets de voyager & de sommercer en Espagne, comme ils faisoient avans nos défenses; d'apporter dans nos Royaumes & Etats, les denrées & productions dudit Pays, & d'en faire trafic dans toutes nos Provinces, avec la même liberté qu'avant l'année 1753. Défendons à tous Officiers, Juges, ou Magistrats, ayant pouvoir & juridiction dans nos Etats, d'alléguer, ou de faire valoir contre nos sujets, les dispositions de ladite interdiction, qui est & demeure levée & annullée pour toujours. Donné à Coppenhague, le 12. Novembre 1757.

RUSSIE. L'Armée du Felt-Maréchal Comte d'Apraxin ayant été séparée pour raison alléguée du manquement de subsistances en Prusse, où elle a donné une Bataille instructive & sans suites, les troupes en ont été partagées en trois Corps, l'un à Memel, l'autre sur la frontière de Lithuanie, & le troisième dans la Samogitie & la Courlande. Le Maréchal, après cette opération, la quitta & partit pour retourner à Petersbourg. Il avoit reçu, étant encore en Prusse, des marques de la satisfaction de sa Souveraine sur la conduite qu'il avoit tenuë jusques-là. Mais à son passage par Riga, il en eut d'un mécontentement parfait, pour la retraite qu'il a exécutée avec son Armée à la suite de l'avantage qu'il venoit de remporter sur les Prussiens à Wehlau; & il y apprit que ce mécontentement
de